

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

**Séance du 09 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt et le jeudi neuf décembre à dix-sept heures cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX; Mme Clara RIGAH  
M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO  
METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys  
BURAT ; M Didier MARICEL ; M. Martelin RATIER ; M Yvon COMBES ; M  
Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL  
Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia  
VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO- METONY  
M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET  
Mme Anny GENIPA par M. Ephrem GLORIEUX  
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Gladys BURAT  
Mme Karine GATIBELZA par M Didier MARICEL

**Absents :** Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR; M. José  
TORIBIO ; M. Florent TREIL; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme  
Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José  
KANDASSAMY

**DELIBERATION N°2021/12/85**

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A VENDRE A M.BELTOU ROLLAND  
LE TERRAIN CADASTRE AB 414 D'UNE SUPERFICITE TOTALE DE 1000 M**

La commune de Lamentin, dans le cadre de sa politique d'aménagement, a créé une petite zone d'activités dédiée à l'automobile à l'entrée de la zone de Bellevue-Darras. M. BELTOU Rolland, gérant d'un garage de mécanique automobile, a fait la demande d'acquisition de la parcelle cadastré AB 414 d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> située à dans cette future zone d'activité afin d'y construire un garage de réparation automobile Spécialisé.

Le service de France Domaines à estimé la valeur vénale de ce terrain à 80 000 € soit 80 € /m<sup>2</sup>

Il est proposé au conseil de suivre l'avis des domaines, et de fixer le prix de vente à 80000 €

**Le conseil Municipal**

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'autoriser le Maire à vendre le terrain cadastré AB n °414 d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> au profit de M. BELTOU Rolland pour la somme de **80 000 €**

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait certifié, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOUILLE

